

Association Layla Mahana



BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Exposants :

Emplacement (2m) 6€
table 3€

Complexe Sportif

KERVIGNAC

laylamahana@outlook.fr

☎ 06 32 12 06 72

Visiteurs :

9h00 à 17h00

Entrée 1€ (gratuit -12ans)

Troc et Puces - Dimanche 2 février 2025 (9h-17h)

Demande de réservation d'emplacement
6€ l'emplacement (2 m) sans table – Location de table 3€ (2 m)

M./Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (obligatoire) :

Mail :

Êtes-vous : Professionnel Particulier Association

Pièce d'identité (obligatoire) : Permis de conduire Carte d'identité Passeport Carte Pro

Numéro :

Délivré le : Préfecture de :

Nombre d'exposants présents sur le/les stands (4 emplacements par exposant) :

Afin de garantir le maximum d'exposants lors de cet évènement nous limitons les réservations à 8mètres par exposant soit 4 emplacements. Merci donc de nous préciser le nombre d'exposants présents.

Emplacements*		x 6€	€
Tables		x 3€	€
* 1 portant = 1 emplacement		TOTAL DU	€

Choix de l'emplacement :

Pas de préférence Petite salle Grande salle

Emplacements dos à dos Emplacements côte à côte Contre un mur Dans un angle

A côté d'une porte d'accès (handicap pris en compte en priorité)

ATTENTION : emplacements définis par ordre chronologique de réception des inscriptions complètes !

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION :

- L'accueil des exposants se fait **entre 7h00 et 9h**.

- Tout emplacement loué et non occupé à 9h sera **réattribué sans remboursement**.

- Avant de quitter son emplacement, chaque exposant enlève tout détritrus et objets divers invendus.

- L'association organisatrice se réserve l'exclusivité de la vente de boissons, friandises, pâtisseries et restauration.

- Les exposants particuliers s'engagent à ne vendre que des objets personnels usagés.

- Cette manifestation se déroule conformément à la loi du 30/11/1987 n°87962.

- Les objets et collections déballés sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de casse, vol ou autres préjudices.

- Les exposants déclarent sur l'honneur de ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile.

Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h00.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

A, le

Signature :

Merci de vérifier les informations de votre pièce d'identité et joindre le règlement à l'ordre de l'association.

Association LAYLA MAHANA, 3 impasse Charles Vanel 56700 KERVIGNAC

Tél : 06.32.12.06.72 / Mail : laylamahana@outlook.fr